

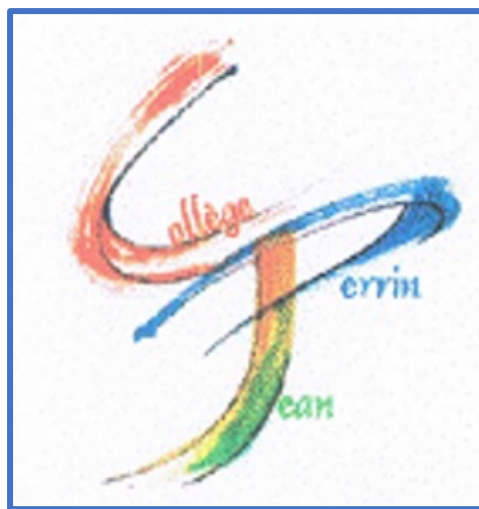


LE PARLEMENT
DES ENFANTS

Académie de Lyon

Collège Jean Perrin

14 Rue du maréchal de Lattre de Tassigny,
69009 Lyon



Circonscription de M. Boris TAVERNIER

2^{ème} circonscription du Rhône

28^{ème} Parlement des enfants

Thème : La protection des océans

Sous thème : La protection de la biodiversité marine

PROPOSITION DE LOI

visant à responsabiliser et engager tous les citoyens dans la lutte contre la diminution de la biodiversité marine.

PRÉSENTÉE

**par les élèves de la classe de 6^{ème} du collège Jean Perrin
à Lyon 9^{ème}**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'océan est un bien commun de l'humanité et il est pour la France un territoire d'avenir. En effet, notre pays est présent dans 4 des 5 océans du monde et son espace maritime, le 2^{ème} en superficie, couvre plus de 10 millions de Km² dont 97 % dans les Outre-mer. L'océan et les mers abritent une biodiversité riche qui fournit à l'humanité de quoi vivre, s'alimenter et même respirer puisque 50 % de l'oxygène présent sur Terre vient de la mer. Or, d'après les scientifiques comme Alexandre Meinesz, la biodiversité marine est aujourd'hui menacée par quatre atteintes majeures : le cumul des constructions sur la mer, la surpêche, le changement climatique global et les diverses pollutions, dont celle aux plastiques reste la plus importante.

Habitant un espace urbain métropolitain éloigné du littoral et des Outre-mer, nous avons pensé que pour agir au quotidien il fallait rapprocher les habitants de l'océan par une prise de conscience des conséquences des actions humaines sur la réduction de la biodiversité marine tout en menant des actions pour lutter contre le monstre plastique. Formant en effet le 7^{ème} continent, d'une superficie équivalente à trois fois celle de la France, il témoigne de la destruction de milliers d'espèces animales et végétales qui vivent dans les océans. Les déchets asphyxient les algues et étouffent les animaux marins comme les dauphins ou les tortues. Dans les Outre-mer français, c'est 29 % des coraux qui ont disparu d'après l'Office français de la biodiversité et le cyclone Chido qui a frappé Mayotte au mois de décembre dernier nous a rappelé l'urgence d'agir. Commémorer pour ne pas oublier, pour sensibiliser et éduquer à l'importance vitale de la variété des espèces animales et végétales doit être une priorité.

C'est par la terre qu'il faut sauver la mer ! En effet, nous avons appris que 80 % des pollutions des océans proviennent de la terre. Les cours d'eau, les estuaires et les sols sont les principaux endroits utilisés par les déchets et les pollutions pour se déverser en mer. Nous avons donc choisi d'aider à mieux faire connaître la biodiversité marine afin de faire comprendre au plus grand nombre l'importance de s'impliquer dans sa préservation et lutter contre les méfaits liés aux dépôts sauvages de déchets plastiques causés majoritairement par les incivilités. Chacun pourra ainsi agir en menant des actions de dépollution ou en dénonçant les actes d'incivisme au quotidien afin de préserver la biodiversité marine et de cesser de semer la mort dans les océans. Il faut montrer à tous l'invisible afin de dénoncer au quotidien la destruction du vivant dans les profondeurs océaniques.

Aujourd'hui, les amendes pour rejet de déchets dans la rue ne sont souvent pas appliquées et cela n'est pas assez dissuasif. Il est nécessaire de passer à l'action pour la responsabilisation et l'éducation de la population. Faire ramasser les déchets, dénoncer les dépôts sauvages et punir davantage les incivilités sont nécessaires pour sauver la biodiversité marine si essentielle à la vie humaine. Il est important de faire comprendre que nos actions et modes de vie peuvent avoir des conséquences néfastes sur la diversité des espèces animales et végétales des milieux marins. Réduire la biodiversité marine, c'est diminuer nos richesses aujourd'hui comme pour demain et augmenter les risques environnementaux : agissons maintenant !

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Une journée de commémoration nationale pour la protection de la biodiversité marine et des océans en tant qu'espace d'unité et d'avenir de la nation doit être célébrée, mettant en valeur le patrimoine maritime des communes littorales et des Outre-mer, premiers territoires impactés par le changement climatique.

Article 2

L'État doit augmenter le montant actuel des amendes pour dépôt sauvage de déchets ou le rejet de déchets plastiques sur la voie publique et mettre en œuvre les moyens nécessaires à son application.

Article 3

Les collectivités territoriales sont tenues d'organiser des collectes de déchets citoyennes aux abords des cours d'eau, étangs, lacs ou plages de proximité et créer un espace virtuel dédié au signalement des décharges de dépôt sauvages sur le territoire.

Article 4

Tous les établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées) doivent délivrer à chaque élève en fin de cycle une attestation de participation à au moins une action de ramassage des déchets aux abords des cours d'eau, étangs, lacs ou plages de proximité et consacrer un lieu spécifique pour rappeler au quotidien l'importance de la lutte contre la diminution de la biodiversité marine.